

**ASSOCIATION DES SOCIETES D'ELECTRICITE D'AFRIQUE (ASEA)
RESEAU AFRICAIN DES CENTRES D'EXCELLENCE EN ELECTRICITE (RACEE)**

AVIS APPEL A PROJET

**Facilitation de préparation de projet d'investissement dans le
domaine de la formation.**

Avis N°: 01/ASEA/RACEE 2.0/2026 du 06 février 2026

N°: Convention BAD: 2100155043848

Secteur : Electricité

L'Association des Sociétés d'Electricité d'Afrique (ASEA) annonce, dans le cadre de la phase 2 du Réseau Africain des Centres d'excellence en Electricité (RACEE 2.0), le financement **d'études de faisabilité** pour la réalisation d'infrastructure de formation en appui aux dispositifs de formation professionnelle existants dans le secteur de l'énergie de ses membres et membres affiliés à partir de financements reçus auprès de la **Banque Africaine de Développement (BAD)**.

Pour être éligible au financement, les sociétés doivent :

- Avoir réalisé l'étude de préfaisabilité afin de s'assurer de la viabilité du projet ;
- Avoir une stratégie de levée de Fonds pour le financement du projet ;
- Veiller à ce que le projet répond à l'objet de l'avis lancé à savoir ; la construction ou la réhabilitation de centres de formation ;
- Faire parvenir à l'Unité de Coordination du RACEE 2.0 les termes de référence complets ainsi que l'étude de préfaisabilité déjà réalisée.

Les termes de référence à établir par la société demanderesse doivent mentionner les étapes de l'étude ainsi que les éléments qu'elle doit contenir à savoir :

- Une étude de préfaisabilité financée sur ressources propres du demandeur ;
- L'historique, et justificatif du projet ;
- Le contexte de la société et enjeux liés à la réalisation du projet ;
- L'analyse (quantitative et qualitative) des objectifs et résultats attendus du projet ;
- Les objectifs généraux et spécifiques du projet ;
- Les aspects institutionnels, juridiques et organisationnels liés du projet ;
- Les dispositions prises ou à prendre pour la réalisation du projet ;
- Une plaquette pédagogique du contenu des programmes de formations ;
- L'élaboration des scénarios possibles, structure du projet avec une évaluation de la viabilité économique, financière du projet, étude de rentabilité du projet ;

- Une étude d'impact environnemental et social restreinte (EIESR) ;
- Un plan d'action genre ;
- Une étude architecturale ;
- Les résultats et impacts attendus ;
- L'évaluation des risques ;
- Le budget prévisionnel estimatif du projet.

L'ASEA invite les sociétés d'électricité intéressées à faire parvenir au RACEE, à l'adresse ci-dessous, des termes de référence contenant les informations susmentionnées au plus tard le **15 mai 2026**.

Unité de Coordination du Réseau Africain des Centres d'Excellence en Electricité

Adresse : 06 BP 1444 Abidjan 06 (Côte d'Ivoire) -Téléphone : +225 27 22 516 117/116/114

E-mail : mitiche.redaelhadi@apua-asea.org copie à soraya.quonian@apua-asea.org.

Le Directeur Général



Ing. Abel Didier TELLA